

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Jeux de hasard

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (*) concernant la détermination de la liste des jeux dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe I.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (*) concernant la détermination de la liste des jeux dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe I.

Ce projet apporte trois modifications à la liste des jeux de table, de manière à affiner la liste des jeux autorisés ainsi que leur dénomination. Le projet assouplit également le nombre de jeux automatiques autorisés. L'objectif de cette mesure est d'éviter que les casinos belges soient réduits à de simples salles de jeux automatiques, de préserver l'emploi et de garantir la position de concurrence par rapport aux casinos étrangers. (*) du 19 juillet 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>